

Cote du document: EC 2020/111/W.P.4/Add.1
Point de l'ordre du jour: 5
Date: 16 octobre 2020
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Observations des conseillers indépendants principaux sur la version provisoire de la Politique révisée de l'évaluation au FIDA 2020

Note à l'intention des membres du Comité de l'évaluation

Responsables:

Questions techniques:

Fabrizio Felloni
Responsable par intérim
Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2361
courriel: f.felloni@ifad.org

Donal Brown
Vice-Président adjoint
Département de la gestion des programmes
téléphone: +39 06 5459 2448
courriel: d.brown@ifad.org

Sara Savastano
Directrice
Division recherche et évaluation de l'impact
téléphone: +39 06 5459 2155
courriel: s.savastano@ifad.org

Thomas Eriksson
Directeur
Division des politiques et des résultats opérationnels
téléphone: +39 06 5459 2425
courriel: t.eriksson@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle et
relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Comité de l'évaluation — Cent onzième session
Rome, 22 octobre 2020

Pour: **Examen**

Observations des conseillers principaux indépendants sur la version provisoire de la Politique révisée de l'évaluation au FIDA 2020

Observations d'Alison Evans, Directrice générale et Vice-présidente du Groupe de la Banque mondiale chargée de l'évaluation.

1. À l'issue de l'examen externe par les pairs de la fonction d'évaluation au FIDA, il a été recommandé que le Bureau indépendant de l'évaluation (IOE) et la direction du FIDA procèdent de concert à une révision de la Politique de l'évaluation en vigueur, le projet devant être soumis au Conseil d'administration pour approbation, afin: "de la centrer davantage sur les questions stratégiques, de lui conférer davantage d'utilité et d'intérêt institutionnels, et de définir des rôles et responsabilités appropriés parmi les multiples composantes du système d'évaluation au FIDA."
2. La version provisoire de la Politique révisée de l'évaluation donne suite à cette recommandation pour les aspects suivants:
 - a. Elle adopte une approche globale de l'évaluation puisqu'elle analyse l'intérêt stratégique de l'évaluation indépendante et de l'autoévaluation dans la perspective du renforcement de l'efficacité en matière de développement au FIDA.
 - b. Conformément aux pratiques internationales en matière d'évaluation, elle définit les principes fondamentaux sur lesquels repose l'évaluation et qui contribuent à en garantir la qualité et l'efficacité, et elle adhère à une théorie du changement qui relie la fonction d'évaluation aux objectifs intermédiaires et finaux de l'institution.
 - c. Dans sa version provisoire, la Politique réaffirme l'indépendance structurelle et fonctionnelle d'IOE et clarifie les rôles et responsabilités distincts mais interdépendants qui reviennent à IOE, à la direction et au Conseil d'administration, afin de préserver la mission de l'évaluation au sein de l'institution et la valeur ajoutée qu'elle apporte.
3. La version provisoire de la Politique pourrait être renforcée pour les aspects suivants:
 - i. Dans la Politique, la théorie du changement expose la contribution que l'évaluation indépendante et l'autoévaluation doivent apporter à l'amélioration de la performance opérationnelle et organisationnelle et, in fine, à la réalisation des objectifs stratégiques du FIDA, ce qui revient à formuler des objectifs ambitieux. Les catalyseurs et hypothèses font clairement comprendre qu'il y a beaucoup à faire pour créer les conditions qui permettront à la fonction d'évaluation d'atteindre les objectifs souhaités. À cet égard, le document pourrait indiquer plus clairement que la Politique vise à obtenir une évolution des pratiques, des comportements et des approches en matière d'évaluation, de manière à renforcer la culture de la responsabilité, l'apprentissage et la priorité accordée aux résultats, et que la théorie du changement définit un certain nombre de moyens permettant d'y parvenir. Cette théorie du changement est un ajout utile, non parce qu'elle décrit *ce qui existe*, mais parce qu'elle expose *ce qui doit se produire* pour renforcer la fonction d'évaluation et son rôle dans l'amélioration de l'efficacité en matière de développement et sur le plan de l'organisation. Cet aspect mériterait d'être exposé plus clairement.
 - ii. Même si la Politique réunit les deux principaux piliers de l'évaluation – l'évaluation indépendante et l'autoévaluation –, le traitement de ces deux

aspects est actuellement déséquilibré. Huit paragraphes sont consacrés à la description du dispositif et des pratiques d'autoévaluation (paragraphes 32 à 39), avec quelques détails sur les méthodes, tandis qu'un seul paragraphe est consacré à la description de la finalité de l'évaluation indépendante et de ses modalités pratiques (paragraphe 40). Bien que la théorie du changement mette clairement en évidence le fait que l'autoévaluation et l'évaluation indépendante contribuent toutes deux à la prise de décisions, à l'apprentissage et à la responsabilisation, la description de l'évaluation indépendante ne s'étend pas sur cet aspect (et, dans la suite du document, elle est davantage axée sur les règles de nomination et de révocation du Directeur ou de la Directrice d'IOE que sur la description de ce en quoi consiste de la fonction). Il serait opportun de mettre davantage en relief le rôle de l'évaluation indépendante en axant son programme de travail sur les priorités stratégiques et sur les besoins de l'institution en matière de responsabilisation et d'apprentissage; cela suppose d'utiliser toute une gamme de produits et de formats différents pour favoriser l'apprentissage, au niveau des opérations comme de la direction, et de veiller à ce que des suites soient effectivement données aux recommandations issues des évaluations et à en assurer le suivi; il conviendrait également d'insister sur son rôle dans l'information d'autres acteurs tels que les représentants des bénéficiaires et le grand public. Le rôle d'IOE dans le renforcement de la validité des autoévaluations grâce à un examen et une validation indépendants mériterait également d'être affirmé de manière plus vigoureuse, conformément aux bonnes pratiques.

- iii. La Politique repose sur six principes fondamentaux, qui sont pour la plupart conformes aux pratiques internationales. Je souhaite toutefois signaler deux points qui méritent l'attention:
 - a. Premièrement, si la collaboration et la participation à la planification, la sélection, la mise en œuvre et la diffusion des évaluations sont absolument indispensables, il n'en va pas de même du partenariat, qu'il ne faut pas mélanger ou confondre avec la collaboration entre l'unité d'évaluation indépendante et la direction. Je recommanderais plutôt de consacrer une section distincte à la question des partenariats; cette section pourrait être axée sur les partenariats d'évaluation avec les bénéficiaires, les parties prenantes et les autres entités d'évaluation du système des Nations Unies et des institutions financières internationales, ainsi qu'à l'appui apporté par le FIDA au développement des capacités d'évaluation.
 - b. Deuxièmement, l'optimisation des ressources et le rapport coût-efficacité, sont d'une importance vitale, mais il n'est pas évident qu'ils constituent un *principe d'évaluation*, étant donné qu'ils devraient s'appliquer à tous les aspects des activités opérationnelles et non opérationnelles menées dans le contexte multilatéral. Comme il est indiqué dans la version provisoire de la Politique, il est souvent difficile d'établir *ex ante* le rapport coût-avantage de la réalisation de telle ou telle évaluation, mais cet état de fait ne devrait pas à lui seul inciter la fonction d'évaluation à ne pas faire ce qu'il convient. La notion d'optimisation des ressources serait plus fondée à titre de critère d'application pratique du cadre institutionnel de l'évaluation: il s'agit d'un outil essentiel pour garantir la sélectivité et l'efficacité de l'emploi des ressources dans tous les secteurs de l'activité d'évaluation.
- iv. Dans la version révisée de la Politique, la section consacrée à l'amélioration de l'accès public traite de certains aspects des règles de divulgation des informations. Les choses seraient plus claires si cette section était consacrée à la communication et à la divulgation et la diffusion des informations, et exposait de manière précise les principes d'accès à l'information et les mesures

à prendre à cet égard, ainsi qu'à l'importance de l'accessibilité en matière de communication et de diffusion des données probantes issues des évaluations. Il faudrait également affirmer de manière plus vigoureuse la nécessité qu'IOE puisse accéder, sans restriction aucune, à la totalité des informations dont il a besoin pour s'acquitter de sa tâche.

- v. Pour conclure sur une remarque à caractère plus général, cette version provisoire de la Politique gagnerait à être plus concise et moins redondante, en particulier en ce qui concerne les sections liminaires.